

DROITS EXIGIBLES DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES Formulaire de remise pour les exploitants Année 2023

Déclaration : Règlement 72-11, article 9

1 - Renseignements généraux

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	
Adresse de courriel	l	
Seriez-vous intéressé à recevoir de l'information par courr	iel? oui	non
Corrections s'il y a lieu		
1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom	Fonction ou titre	Téléphone
1.3 Identification du propriétaire (si différent	de l'exploitant)	
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
J The state of the	·	·
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	
1.4 Description du lieu d'exploitation		- 4 1 - 1 - 4 - 1
Identification du lieu	mplacement / localisation (num	iero de lots)
Carrière		
Sablière		
Autres :		

20/04/2023 page 1 de 4



DROITS EXIGIBLES DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES Formulaire de remise pour les exploitants – Année 2023 (suite)

2 - Droits

2.1 Droits exigibles							
Les droit	s sont exigibles pour	chaque tonne mé	etrique de toutes	substances assi	ujetties.		
Au 1 ^{er} jar - - Ces mon	nvier 2023, les monta substances assujetti pierre de taille : 1,7: tants sont indexés le vez effectuer le calcul	nts exigés sont le les : 0,64 \$ par to 3\$ par mètre cub 1 ^{er} janvier de cha	es suivants : nne métrique ou e. que année selon	1,22 \$ par mèti la loi.			
Après le	traitement de la décl	aration, <mark>la MRC é</mark>	<mark>mettra une factu</mark>	re sur demande	(coche	z la case appropriée au	ı bas de cette page).
2.2 Péri	ode couverte			2.3 Appare	il de pe	sée	
Cochez la période	Période	La déclaration doit être reçue au plus tard le	Le paiement doit être reçu au plus tard le	Pese	ée sur p pareil.	lace. Indiquez la date	d'entrée en fonction de
	1 ^{er} janvier au 31 mai 2023	30 juin 2023	1 ^{er} août 2023		Date	e :	
	1 ^{er} juin au 30 septembre 2023	31 octobre 2023	1 ^{er} décembre 2023	Pese	ée ailleur	s. Vous devez également	remplir l'annexe jointe.
	1 ^{er} octobre au 31 décembre 2023	31 janvier 2024	1 ^{er} mars 2024		•	e. Indiquez la méthode cteur d'équivalence, lieu	utilisée pour évaluer les d'évaluation, etc.).
Note: La date de réception à l'adresse de la MRC d'Argenteuil indiquée à la fin du formulaire sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu. Tout retard dans le dépôt des déclarations est passible d'amendes appliquées jour par jour (article 15 du règlement numéro 72-11).							
2.4.1 Matières pesées (Veuillez utiliser la virgule pour les décimales)		Poids (en tonnes métriques)					
(A) Quantité totale de substances assujetties (tonnes métriques)			es)	→		t.m.	
(B) Coût par tonne métrique de substances assujetties (0,61 \$ indexé annuellement – art. 7)			→		0,64 \$		
(C) Droits à payer (A x B)			→		\$		
Ou							
				Volume (en n	nètres cubes)		
2.4.2 Matières non pesées (Veuillez utiliser la virgule pour les décimales)			Substances assujetties	Pierres de taille			
(D) Quantité totale de substances assujetties (mètres cubes)			→	m.c.	m.c.		
(E) Coût par mètre cube de substances assujetties (1,16 \$ ou 1,65 \$ pour pierre de taille indexé annuellement – art. 7.1)			→	1,22 \$	1,73 \$		
(F) Droits à payer (D x E)			→	\$	\$		
2.4.3 Droits totaux à payer							
(G) Droit	ts totaux à payer (C +	- F)			→		\$
						Je d	ésire une facture

20/04/2023 page 2 de 4



DROITS EXIGIBLES DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES Formulaire de remise pour les exploitants – Année 2023 (suite)

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant				
Prénom et nom	Fonction			
Déclaration de l'exploitant				
Je soussigné(e), certifie l'exactitude des rense	ignements contenus dans le présent formul	aire.		
Signature	Date			
4 - Documents à transmettre				
Formulaire dûment rempli				
Connaissements et rapports				
ou				
Annexe A				
N'oubliez pas de signer l'attestation de l'exp	loitant (section 3)			

MRC d'Argenteuil

430, rue Grace Lachute (Québec) J8H 1M6

Téléphone : (450) 562-2474, poste 2315

Fax : (450) 562-1911 (à l'attention de madame Marie Thibaudeau) mthibaudeau@argenteuil.qc.ca

20/04/2023 page 3 de 4



DROITS EXIGIBLES DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES Formulaire de remise pour les exploitants – Année 2023 (suite)

Annexe A

Droits exigibles pour substances assujetties Endroit de la pesée, si différent du lieu d'exploitation

1) Date :				
Adresse	Municipalité	Code postal		
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes	métriques		
2) Date :				
Adresse	Municipalité	Code postal		
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes	métriques		
3) Date :				
Adresse	Municipalité	Code postal		
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques			
 4) Date :				
Adresse	Municipalité	Code postal		
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes métriques			
5) Date :				
Adresse	Municipalité	Code postal		
Nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué la pesée (en lettres moulées s.v.p.)	Quantité de substances, en tonnes i	métriques		

20/04/2023 page 4 de 4